

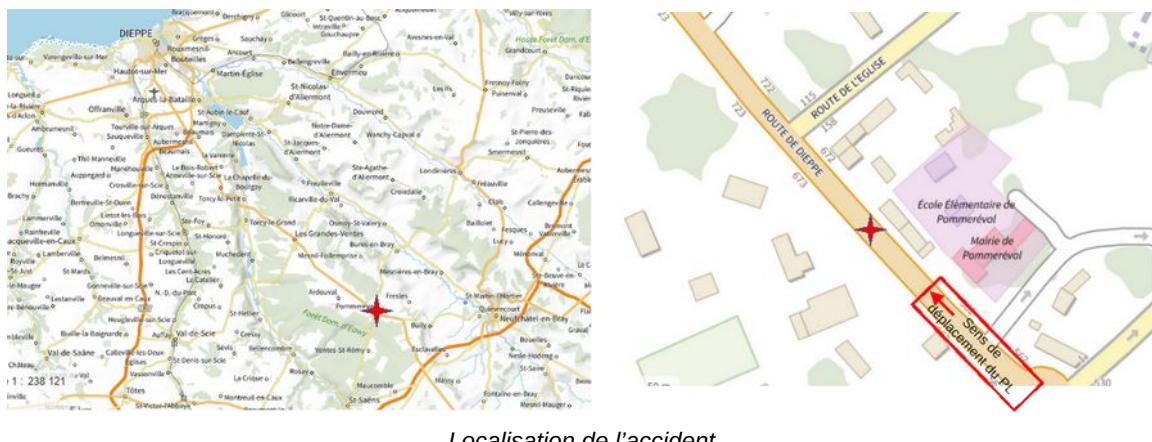
Février 2026

Explosion et incendie d'un poids lourd transportant des poissons vivants, survenus le 24 novembre 2025 sur la commune de Pommeréval (Seine-Maritime)

Fiche de présentation

I) Localisation de l'accident

L'accident a eu lieu au centre de la commune de Pommeréval, sur une des routes principales, au droit d'un arrêt de bus et à quelques mètres de la mairie et de l'école élémentaire dont les élèves ont été rapidement évacués après l'explosion.



Localisation de l'accident
 source : Géoportail IGN, légende BEA-TT

II) Les faits, d'après les premiers éléments recueillis

Le transport de poissons vivants nécessite la présence d'oxygène pour entretenir la viabilité de l'eau des animaux. Le PL était constitué d'un tracteur et d'une semi-remorque de type plateau sur laquelle étaient posés plusieurs réservoirs à poissons, alimentés par un réseau depuis deux bouteilles d'oxygène placées derrière la cabine du tracteur.

L'explosion d'une des bouteilles d'oxygène a eu lieu au moment où le PL croisait un autre PL semi-remorque à une vitesse d'environ 20 km/h.

Le souffle de l'explosion a entraîné la destruction de la cabine du tracteur et d'un réservoir à poissons, ainsi que des dommages importants aux habitations en bord de route et au 2^e PL du fait de la projection de débris. Un incendie s'est rapidement déclaré au niveau de la cabine du tracteur. Malgré l'intervention d'une personne, le conducteur n'a pas pu être extrait du véhicule.

L'autre bouteille d'oxygène a été projetée à terre à côté du PL mais n'a pas explosé. Toutefois son enveloppe a été fragilisée et laissait échapper du gaz, mais cela n'a pas causé de dégâts supplémentaires.



Cabine en feu et 2ème bouteille d'oxygène au sol - photos SDIS76, légende BEA-TT

Il semble que l'incendie soit consécutif à l'explosion de la bouteille de gaz. L'oxygène libéré étant un comburant, il a pu être le facteur de l'embrasement violent de la cabine.

III) L'ouverture de l'enquête

À ce stade, le fait générateur de cette explosion reste à identifier.

Les investigations porteront également sur :

- la réglementation et les pratiques relatives au transport de poissons vivants avec réserve d'oxygène ;
- l'aménagement du véhicule et le contrôle du système d'alimentation en oxygène, bouteilles de gaz et tuyauterie, nécessaire pour ce type de transport ;
- la formation des conducteurs en ce qui concerne les modalités de conduite d'un tel véhicule et les actions des entreprises au regard des risques spécifiques.